



26 février 2013

(13-1024)

Page: 1/2

Comité des accords commerciaux régionaux  
Conseil du commerce des services

Original: espagnol

**NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL**

<b>1. Membre(s) adressant la notification:</b> Nicaragua et Panama
<b>2. Date de la notification:</b> 25 février 2013
<b>3. Notification au titre:</b> <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input checked="" type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
<b>4. Parties à l'accord:</b> Nicaragua et Panama
<b>5. Date de signature:</b> <u>Texte normatif</u> : 6 mars 2002 <u>Protocole bilatéral</u> : 15 janvier 2009
<b>6. Date(s) d'entrée en vigueur:</b> Le Traité est entré en vigueur le <b>21 novembre 2009</b> . Le Programme d'élimination des droits (annexe 3.04) est entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2010.
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> Le Traité de libre-échange entre l'Amérique centrale et le Panama comprend deux sections: la partie normative et le Protocole bilatéral entre le Nicaragua et le Panama. La partie normative comprend 22 chapitres qui couvrent les thèmes suivants: dispositions initiales, définitions générales, traitement national et accès des marchandises aux marchés, règles d'origine, procédures douanières, mesures de sauvegarde, pratiques commerciales déloyales, mesures sanitaires et phytosanitaires, mesures normatives, métrologie et procédures d'approbation, investissement, commerce transfrontières de services, services financiers, télécommunications, admission temporaire de gens d'affaires, politique de la concurrence, marchés publics, propriété intellectuelle, transparence, administration du traité, règlement des différends, exceptions et dispositions finales. Le Protocole bilatéral comprend l'annexe 3.04 (Programme d'élimination des droits de douane) et ses listes annexées; l'annexe 3.09 (Restrictions aux programmes de soutien interne et de soutien des exportations); l'annexe 3.10 6) (Restrictions à l'importation et à l'exportation); l'annexe 4.03 (Règles d'origine spécifiques) section C – Règles d'origine bilatérales Nicaragua-Panama; l'annexe 10.11 1) (Expropriation et indemnisation); les annexes I, II, III et IV du chapitre 10 (Investissement), et les annexes I, II et V du chapitre 11 (Commerce transfrontières de services) et leurs notes explicatives; l'appendice 11.16 6) de l'annexe 11.16 (Transport routier international de marchandises); l'annexe VI du chapitre 12 (Services financiers) et ses notes explicatives; et l'annexe 16.01 (Organismes exclus) du chapitre 16 (Marchés publics).

- 8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:**  
**[ ] communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique)**  
**[X] accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après:**

**Nicaragua:**

Site Web du Nicaragua (partie normative)

<http://www.mific.gob.ni/LinkClick.aspx?fileticket=5rXS1cbslfw%3d&tabid=428&language=en-US>

Site Web du Nicaragua (Protocole)

<http://www.mific.gob.ni/LinkClick.aspx?fileticket=d3yBrGhtph8%3d&tabid=428&language=en-US>

**Panama:**

Site Web du Panama

<http://www.mici.gob.pa/detalle.php?cid=15&sid=57&clid=25&id=2451>